

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Enquête publique OUESCO

**De :** Accueil Mairie de Pont L'Abbé <accueil@ville-pontlabbe.fr>

**Date :** 09/01/2020 11:59

**Pour :**



**Maëlle BIHAN**

*Accueil, TES, Elections*

*Ville de Pont-l'Abbé*

*02 98 66 09 09*

*[www.ville-pontlabbe.bzh](http://www.ville-pontlabbe.bzh)*

----- Message transféré -----

**Sujet :** Enquête publique OUESCO

**Date :** Thu, 9 Jan 2020 08:40:03 +0100

**De :** Alain BIOLLEY

**Pour :** [accueil@ville-pontlabbe.fr](mailto:accueil@ville-pontlabbe.fr)

A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur;

Madame,

OUESCO soumet à l'enquête publique une renaturation de la rivière de Pont l'Abbé avec en annexe un projet de prise d'eau directe dans la retenue de Moulin Neuf. La CLE a voté un Débit Minimum Biologique de 120 l/s.

Ce débit paraît impossible à maintenir pendant les quatre mois sans surverse de la retenue, juillet aout septembre et octobre.

En effet, il est facile de calculer, à partir des données de la Banque Hydro les entrées d'eau dans l'étang rempli en fin de surverse de 1 200 000 m<sup>3</sup>.

En année « Biennale Humide » l'étang reçoit sur ces quatre mois 1 524 100 m<sup>3</sup> d'eau

En année « Quinquennale Sèche » 881 228 m<sup>3</sup>

D'après les données de SETUDE (étude DMB) la consommation d'eau brute de l'usine sur les quatre mois sans surverse est de 1 530 000 m<sup>3</sup>

Un DMB de 120 l/s en quatre mois consomme 1 244 160 m<sup>3</sup>.

Si bien que, en année « Biennale Humide » à la fin de la période sans surverse il reste dans la retenue :

$(1524\ 100 + 1\ 200\ 000) - (1\ 530\ 000 + 1\ 244\ 160) = 36\ 120\ \text{m}^3\ \text{d'eau}.$

En année « Quinquennale sèche » il restera :

$(881\ 228 + 1\ 200\ 000) - (1\ 530\ 000 + 1\ 244\ 160) = -50\ 060\ \text{m}^3.$  La retenue ne suffit pas.

Il importe donc de rechercher une alternative à la prise d'eau dans le barrage.

Une prise d'eau à Moulin Hascoët, là où la marée d'eau douce de l'estuaire agit, offre une solution efficace, car au lieu de rendre 120 l/s à la mer il est possible de rester au Débit Réserve de 80 l/s qui pourra même en cas de besoin être réduit de moitié sans dommage, ni pour la rivière où s'écoule le débit nécessaire à l'usine, ni pour l'estuaire où subsiste la pulsation de la marée dynamique.

C'est le projet que porte l'AAPPMA